

cg tinfos

numéro 196 - janvier 2021

Métropole européenne de Lille

on est 22 jours
dans 2021 et c'est
déjà le foutoir partout...

la philo de
Mélanie

page 2

Cassette Aix-ilé,
on ne t'oubliera
jamais

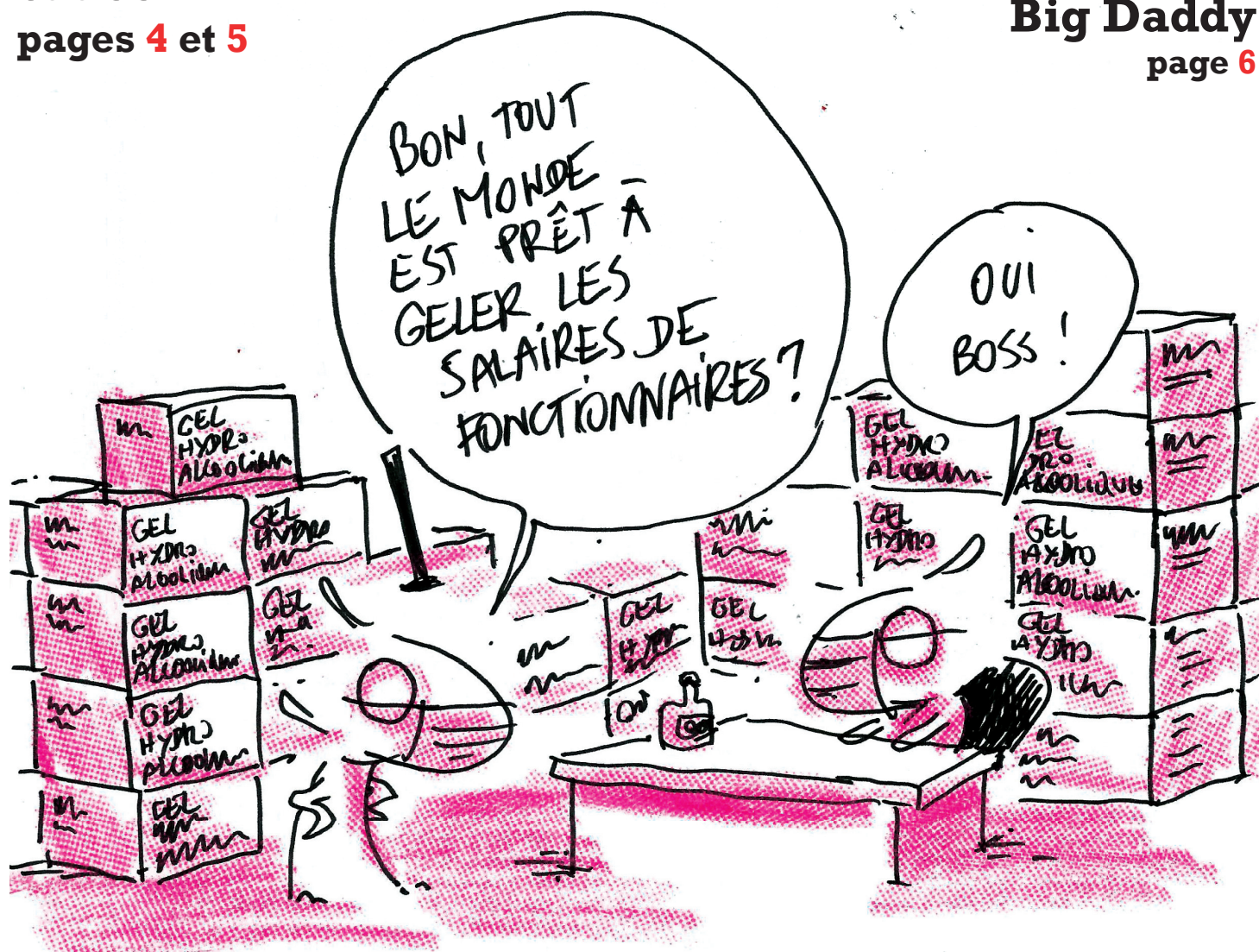
page 7

Méli-mélo de
foirages en
sauce

pages 4 et 5

Le dernier
clip chaud
bouillant de
Big Daddy

page 6



venez à vélo les vrais !

l'édito

2020, une année de perdue ?

2021, une année pour donner et s'engager ?

On essaie souvent d'enrober les choses en disant que c'est un contexte particulier, une année spéciale mais c'est quand même, pour beaucoup de camarades, une année de m**** !

J'ai, de mon côté, cherché les points positifs et j'en suis arrivée à me demander si c'était réellement une année si horrible qu'est-ce que j'avais trouvé de bon sur ce chemin et qu'est-ce qui pourrait en ressortir ?

Déjà, collectivement, on a vécu une expérience commune et, apparemment, les sociologues sont ravis car c'est ça qui crée une « communauté » selon eux, et malgré nous...

Mais pour notre petite « communauté MEL », je retiens aussi que j'ai ressenti de la fierté pour mes collègues pendant cette période, qui ont porté haut les services publics sans faillir sur le terrain. L'eau, la voirie, l'assainissement, les déchets... des branches parfois mal considérées par nos grandes têtes pensantes, et des métiers souvent mal rémunérés mais qui ont su montrer toute leur utilité et nécessité. Je sais que c'était parfois avec la boule au ventre et la peur toute légitime « de le choper », « le ramener à la maison » : mais ils ont répondu présents. Même coup de chapeau pour les collègues qui ont organisé ou se sont lancés dans la réserve civique. Et je dois dire que, personnellement assignée à résidence pour garde d'enfants, ça m'a rendue « fière d'être fonctionnaire », et fait oublier les articles de presse peu glorieux pour notre institution !

A toutes et tous, MERCI !

C'était aussi, malheureusement, une année de pertes dans nos familles ou parmi nos collègues. Que ce soit la covid ou un autre motif qui nous les a enlevés, pas facile de se dire au revoir dans ces conditions, de partager nos peines. Individuellement, on a tous appris des choses différentes mais ce que je retiens, c'est que les Français, d'ordinaire réputés ronchons, ont été surtout résilients et hyper imaginatifs pour se réinventer dans le travail, l'entre-aide, la consommation...

2020 a été l'année des applaudissements, 2021 doit être l'année des comptes !

La CGT lance une campagne intitulée « 10% » pour l'emploi, pour le temps de travail, pour les salaires, pour les services publics. C'est sur ces revendications que nous proposons de vous mobiliser en masse à l'occasion de la journée d'action intersyndicale et interprofessionnelle du 4 février !



Mélanie Lotte
Membre de la Commission
Exécutive

« La plupart du temps, quand quelqu'un nous assure qu'il fait les choses pour le mieux, en réalité c'est pour le pire. »

Alice Harmon
Le Jeu de la Dame (série)

Repose en paix, camarade !

C'est avec douleur et tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Stéphane FOULON, survenu le 27 décembre dernier. Recruté à la MEL en 1989 en tant que coursier et adhérent à notre syndicat depuis 2016, Stéphane faisait l'unanimité auprès de ses collègues du service Courrier, qui appréciaient sa gentillesse, sa discrétion et son professionnalisme. Ses qualités nous manqueront à tout jamais.



l'agenda

- > **Mardi 26 janvier** - Rencontre avec le DGS
- > **Jeudi 28 janvier** - Visite CHSCT, 09h – 12h Bâtiment Euralliance
- > **Mardi 2 février** - Comité technique, 09h – 12h Visio-conférence
- > **Jeudi 4 février** – Manifestation interprofessionnelle, 14h30, Lille-Porte de Paris
- > **Jeudi 18 février** – Visite CHSCT, 09h – 12h, Biotope- Restaurant

on préfère le gel quand il est hydroalcoolique...

En 2020 les applaudissements, en 2021 les **10 %** !

Depuis le début de la crise sanitaire, les services publics ne tiennent plus que grâce à l'engagement sans faille des agent.es, parfois au péril de leur vie. Nombreuses ont été les professions applaudies par les habitants de la MEL, ou celles qui ont fait la une de « La Voix du Nord ».

A part quelques mesurètes très largement insuffisantes, comme les primes pour certains agents du CHR, la suspension du jour de carence en lien avec le COVID 19, le point d'indice est toujours gelé pour les 5,6 millions de fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique. Notre ministre de tutelle a récemment confirmé ce gel pour les deux années à venir.

5,6 millions de fonctionnaires, voilà notre force de frappe ! Mais partout, aux douanes, dans la santé où aucune inflexion budgétaire n'est prévue, au SDIS, dans l'Education nationale, à la DREAL ou comme dans de nombreux services de la MEL complètement explosés après 6 années de réorganisations à marche forcée, ça craque. Avant le COVID, la durée du travail réelle dépassait les 35 heures dans le secteur public (38,5 heures dans la Fonction publique territoriale) et c'est pire encore aujourd'hui, avec notamment un

« travail au gris » généralisé par le recours au travail à distance. Ce n'est pas agiter le chiffon rouge, c'est être lucide au moment même où la loi de « transformation » de la Fonction publique entend nous faire encore travailler plus au même prix ! C'est parce que le contexte nous est défavorable qu'il est justement favorable à la mobilisation. Pour ces raisons la CGT MEL rejoint la campagne « 10% pour la Fonction publique ». Cette campagne est portée par les fédérations CGT des 3 versants des services publics et notre Confédération.

10%, ça renvoie à des choses concrètes pour nous !

10 % d'augmentation salariale, c'est rattraper les pertes cumulées depuis 10 ans, de gel du point d'indice !

10 % de travail en moins rapporté à la durée légale, c'est permettre de créer des emplois, tout comme l'avait fait le passage aux 35 heures, de travailler mieux, et travailler toutes et tous en passant aux 32 heures !

10 % de mesures budgétaires concrètes pour obtenir la revalorisation des carrières et notamment celles à prédominances féminines !

10 % de créations de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics !

10 % du temps de travail consacré à la formation professionnelle, c'est permettre aux agents de se former, d'évoluer dans leur carrière, de se reconverter alors que les transformations du travail vont de plus en plus vite!

Alors, si comme nous, vous partagez l'analyse et nos revendications, si vous exigez vous aussi les 10% pour la Fonction publique, en 2021 et dès maintenant, rejoignez la CGT !

Frédéric Parisot

Pour en savoir plus :
Site Internet de la Fédération CGT des services publics
<https://www.cgtservicespublics.fr/>



Du 1^{er} au 15 mars, je vote pour la **CGT** à la **CNRACL** !

Soyez attentifs à votre boîte aux lettres en janvier et février !

Entre le 1^{er} et le 15 mars, vous allez être amenés à élire vos représentants à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), qui couvre les risques «vieillesse» et «invalidité» des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Cette élection désignera, pour six ans, les administrateurs de votre caisse de

retraite. Vous pourrez voter par correspondance ou par voie électronique. Ces procédures seront détaillées dans le matériel électoral que vous recevrez à votre domicile.

Si vous rencontrez des difficultés pour voter, vous pouvez vous rapprocher de la permanence syndicale (syndicat_cgt@lillemetropole.fr) ou de notre camarade Yves ESTAGER, qui vous guideront dans les démarches à effectuer

(estagery@free.fr).

Il est primordial, par ce vote, d'envoyer un signal fort au gouvernement pour obtenir le retrait du projet de système des retraites à points !

Pour conserver un système de retraite par répartition, le seul vote utile est le vote pour des administrateurs de la CGT !

la rédaction

attention la Petite Reine n'est PAS...



Les Trakazoaires ou « La Science des soucis »

« La Science des soucis » n'est pas seulement le titre d'une série d'animation diffusée sur la chaîne de télévision Fpéenne de Lille. Passage en revue de nos petits tracas quotidiens de ce début d'année 2021.

Le local vélo de Biotope

Mais qu'il est beau le Plan de déplacements de notre belle institution pour nous inciter à prendre des moyens de transports alternatifs ! Oui, sauf ... qu'il faut une sacrée motivation pour prendre son vélo à Biotope ! Porte d'accès extrêmement lourde, détour interminable pour faire le lien avec le bâtiment... Dans notre belle région c'est déjà un acte de conviction de se déplacer à vélo, surtout en certaines saisons ! Alors, si possible, est-ce que la vie de nos courageux cyclistes pourrait être facilitée par notre employeur ? Pourquoi pas un « t'as pas 5 min » sur Sezam dédié à écouter les problématiques des « agents usagers » pour chercher des solutions ensemble ? On ne veut pas faire nos nostalgiques, mais on n'était pas si mal, quand même, dans nos anciens locaux rue du Ballon ! Et au passage, on rappelle à l'employeur son obligation légale de créer un garage à vélos fermé à Euralliance...



Vous souhaitez nous faire partager, en toute confidentialité, les petits tracas du quotidien que vous souhaitez porter à l'attention de tous ?

Envoyez-nous un e-mail avec l'objet « PERSONNEL ET CONFIDENTIEL » à : syndicat_cgt@lillemetropole.fr

le privé, mais nous, agents de la Fonction publique, on est exemplaires...) Ah ben oui, mais on n'a pas eu l'info à la MEL ! Il fallait faire les déclarations avant le 31 décembre 2020. Ah, la boulette ! Enfin bref, grâce au décret, la MEL va ENFIN pouvoir mettre en œuvre sa délibération 18C1164 sur les mobilités durables et pouvoir ENFIN nous verser le forfait mobilité, que nous attendons depuis plus de deux ans ! On est bien d'accord Président ? Président ?? Houhou ! Bon, ben on va aller demander au nouveau DGS...



Des sous pour les cyclistes !

Des sous pour les cyclistes et les covoitureurs, c'est pour bientôt ! Combien déjà ? On a une bonne nouvelle pour notre Administration ! En effet, et

pour une fois, le législateur nous a prévu un truc sympa : depuis le 11 janvier, un décret permet aux collectivités territoriales de verser à leurs agents un Forfait Mobilités Durables d'un montant plafonné à 200 euros par an et le législateur a prévu que ça pouvait être rétroactif pour 2020 (c'est 400 euros par an dans

Les bureaux de Biotope (eh oui encore lui ! Nous aussi, on en a marre)

Grâce à l'abnégation de vos représentants CGT mandatés au CHSCT, une seconde visite du cabinet SECAFI a eu lieu le 11 décembre dernier. En résumé, si quelques points ont pu être améliorés (bruit des photocopieurs, ascenseurs) beaucoup reste encore à faire ! Les principales gênes restent l'ambiance sonore et les difficultés de se concentrer, un manque de mobilier criant dans certaines zones de travail, une ambiance thermique trop chaude et sans moyen de régulation, et une difficulté à gérer l'ambiance sonore. Or, cette visite a eu lieu en décembre alors que le siège n'était occupé qu'à 30%. Nos conditions de travail seront nécessairement encore dégradées lors du retour à la normale, qui serait dans ce contexte plutôt un retour à l'anormal !

... de la lignée des Windsor

» version MEL

rance 4. Elle prend malheureusement une forme bien réelle à la Métropole euro-

Black Friday au restaurant de Biotope !

Le 8 janvier 2021, à 12h20 : le jour où tout a basculé ! Et oui, si vous étiez au restaurant ce jour-là, vous vous êtes sûrement dit : « le pire n'est pas d'avoir faim, c'est de ne pas savoir quand on va manger ». Non, aucune manifestation de la CGT interdisant l'accès à la cantine, mais bien des embouteillages à l'entrée du self et, surtout, pour trouver une place de libre. Et dire que tous nos collègues ne mangent, pour l'instant, pas sur place ! Nous avons donc profité de notre rencontre mensuelle avec le vice-président en charge des Ressources humaines pour insister sur l'urgence de la mise en place des titres-restaurant au bénéfice de toutes et tous, employeur comme agents, sans remise en cause de la cantine ! Une oreille plutôt attentive visiblement, mais rien avant 2021... On lâche rien ! !!!

Une rubrique concoctée
par **Fred**, **Olaf**
et **April O'Neal**



Les retraité.es vont devoir défendre leur pouvoir d'achat !

Le 31 décembre 2020, le journal « Le Figaro » reprenait des arguments déjà développés selon lesquels les retraités n'avaient pas souffert des conséquences économiques de la crise sanitaire. lol

Le quotidien affirmait que « l'idée de leur demander un effort [faisait] son chemin ». Il y a fort à parier que les retraités ne la partagent pas ! La stigmatisation des retraités s'est déchaînée avec l'épidémie. Or, une société ne peut pas fonctionner en opposant les générations. N'oublions pas que durant leur vie, les retraités ont contribué à la création des richesses du pays. Ils ont cotisé pour la retraite. En les rendant responsables de la situation, on ne reconnaît pas leurs décennies passées au travail, dont beaucoup portent des séquelles. Il faut aussi se souvenir que c'est parce qu'on a coupé les ailes à l'hôpital public que l'accès des personnes âgées y a été et y reste encore limité. Les retraités ont largement été pénalisés ces dernières années et il n'est aucunement justifié de leur faire payer les conséquences de la crise sanitaire, d'autant que les véritables profiteurs, les actionnaires des grandes

sociétés qui ont bénéficié des largesses de l'État, ne sont pas mis à contribution. La quasi-absence de revalorisation des pensions en a plongé bon nombre dans de graves difficultés, au point que l'on compte aujourd'hui plus d'un million de retraités pauvres. Depuis 1993, selon l'INSEE, les prix moyens ont augmenté de près de 25%. Les retraites moyennes n'auront augmenté, elles, que d'à peine 9%... En 2018, Macron a baissé les retraites au moyen de la CSG. Beaucoup de retraités ont ainsi perdu entre 600 et 1 200 euros par an. Les retraites complémentaires sont à nouveau gelées pour 2021, au mépris d'un accord signé l'an dernier. Enfin, plusieurs rapports commandés par le gouvernement préconisent d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs, de supprimer la déduction fiscale de 10%, voire de baisser purement et simplement

le montant des retraites de 25%. Cette situation a été suffisamment préoccupante pour que sept organisations syndicales et associations de retraités décident d'une pétition nationale pour préserver le pouvoir d'achat des retraités. Par ailleurs, les retraités s'inscrivent dans le front commun de mobilisation de l'intersyndicale qui appelle à une journée de grève et de mobilisations le 4 février 2021 contre les décisions gouvernementales désastreuses pour le monde du travail et la jeunesse. Les retraité.e.s CGT, dans le respect des règles sanitaires, ont bien l'intention de se mobiliser pour défendre solidairement leurs conditions de vie à la retraite et celles de leurs enfants et petits-enfants touchés par la crise sanitaire et économique.

Pépé Sévère

Rubrique « mais que sont-ils devenus ? »

A peine débarqué au pays de Pagnol, notre prodige métropolitain en chef déjà épinglé !

Vous avez été très nombreux à faire éclater votre joie à l'annonce du départ, loin... très loin, de notre ancien manager en chef. Pour ceux qui l'ignorent encore, il s'est exilé au pays des cigales, du Ricard, et de la pègre, près de Marseille, à Aix-en-Provence ! Presque un enfant du pays, tant il s'est investi pour monter sur place cette école « made in MEL » sur l'éthique et la déontologie, au camp des Milles. Osera-t-il proposer cette formation aux collègues de la sous-préfecture désormais ? On va se renseigner, d'ailleurs, pour savoir s'il n'y serait pas logé, dans ce camp des Milles, ça changerait des Novotel ! N'hésitez pas à adresser vos anecdotes et vos bons souvenirs de potaches au journal « La Marseillaise », qui prend le relais de « Média-cités Lille » et de « La Voix du Nord » !

la rédaction

Le nouveau sous-préfet d'Aix, Bruno Cassette, mis en cause dans une affaire lilloise

JUSTICE

Nommé le 5 janvier à l'arrondissement d'Aix-en-Provence, Bruno Cassette est cité dans une enquête pour détournement de fonds publics, favoritisme et prise illégale d'intérêts.

Remplaçant Serge Gouteyron resté 6 ans à la tête de la sous-préfecture d'Aix, Bruno Cassette a quitté son poste de directeur général de la métropole de Lille le 28 octobre. Il est cité avec Damien Castelain, président de la métropole, dans une enquête pour détournement

de fonds publics, favoritisme et prise illégale d'intérêts. L'information vient de Média-cités Lille, qui publie chez Marsactu.

En cause, selon les enquêteurs de la PJ de Lille et comme l'énumère Média-cités : des « distributions très généreuses de places de football aux élus, usage abusif des frais de représentation ou du véhicule de fonction, déjeuners ou dîners sans justifications professionnelles, rupture de l'égalité de traitement lors de l'embauche de la conseillère presse, etc. ». Bruno Cassette est visé pour 27 factures de 7 182,50 euros dans un restaurant lillois entre 2016 et 2019 sans justificatifs ni mention des convives, pour des re-

pas où le prix de la nourriture était parfois inférieur à celui de l'alcool consommé sur place. Bruno Cassette a été entendu en garde à vue début juillet et la PJ de Lille a rendu ses conclusions le 22 juillet.

« Aucune atteinte à la probité »

L'avocat de Bruno Cassette fait savoir à nos confrères qu'« aucune atteinte à la probité n'a bien évidemment été retenue contre monsieur le sous-préfet dont l'intégrité personnelle est donc pleine et entière », ajoutant que la partie frais de bouche serait abandonnée. Le parquet de Lille n'a pas encore donné suite au dossier. J.N.



Bruno Cassette succède à Serge Gouteyron, nommé préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. CAPTURE D'ECRAN YOUTUBE



on est en 2021 pas 1984 !

Fichage des opinions

En Marche vers des dérives liberticides !

Attention danger ! Sous couvert de lutte antiterroriste, trois décrets viennent d'apparaître et aggravent les capacités de flicage des citoyens.

Ces décrets autorisent dorénavant de ficher les personnes en fonction de leurs opinions politiques, de leurs convictions philosophiques et religieuses ou de leur

appartenance syndicale. Jusque-là, les activités politiques, religieuses ou syndicales pouvaient être fichées. Maintenant, les seules « opinions » suffisent pour alimenter les officines de la police. Être suspect pour certains actes était une chose ; le devenir pour ce que nous pensons en est une autre !

Les trois décrets suscitent une vive inquiétude chez les syndicats d'avocats et de magistrats. Ces derniers dénoncent le « spectre du Big Brother en 2021 ». Référence à 1984, le célèbre ouvrage de George Orwell, symbole de la surveillance de masse organisée par un régime totalitaire.

Vos photos postées sur les réseaux sociaux, vos profils Facebook, Twitter ou Instagram, ou encore vos commentaires, pourront désormais également être fichés par les policiers et les gendarmes. Jusqu'ici réservés aux « Blacks blocks » et aux hooligans, ces fichiers policiers vont donc pouvoir s'élargir à l'ensemble de la population française. Pour rappel, l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dit :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public prévu par la loi ».

Il n'était nullement question de fichages !

Le CAC 40 vient de clôturer en bourse son meilleur mois depuis trente ans.

Nos droits sont piétinés, mais leurs profits se portent au mieux. La liberté, c'est pour eux, l'oppression c'est pour nous !

Thierry Duel

